



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

## **AOC « MUSCADET SEVRE ET MAINE »**

### **Dénominations géographiques complémentaires « CLISSON », « GORGES » et « LE PALLET »**

#### **Avis de consultation publique**

Lors de sa séance du 17/06/2020, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique des projets d'aires parcelaires des dénominations géographiques susmentionnées.

Ces projets d'aires parcelaires concernent les 13 communes suivantes :

*Département de la Loire-Atlantique : communes d'Aigrefeuille-sur-Maine, La Chapelle-Heulin, Château-Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Mouzillon, Le Pallet, Saint-Hilaire-de-Clisson, Saint-Lumine-de-Clisson.*

*Département de Maine-et-Loire : commune de Sèvremoine.*

La consultation se déroulera du 05/10/2020 au 05/12/2020 inclus.

Les plans cadastraux matérialisant les projets d'aires parcelaires pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.

Pendant ce délai, conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier à l'adresse suivante : 1 rue Stanislas Baudry 44000 NANTES, ou par courriel à l'adresse suivante : nantes@inao.gouv.fr.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 05/12/2020, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé ainsi qu'au siège de l'ODG Fédération des Vins de Nantes, Château de la Frémoire 44120 VERTOU, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.